



MDP

Le plateau de Paris-Saclay s'offre un cadre efficace à la lutte contre le mitage.



Des zones humides

Entre chercheurs et agriculteurs,

Les 4115 hectares réservés à la nature et à l'agriculture ne suffisent pas : le plateau de Saclay engendrera-t-il une harmonie paysagère fondée sur la convergence entre agriculteurs et chercheurs ? Cette perspective s'ouvre, entre les champs et le campus.

Frontière ou trait d'union ? Les lisières prennent forme, entre deux mondes qui se sont longtemps ignorés : d'un côté, le cluster d'intérêt national centré sur les sciences et techniques de l'ingénieur ; de l'autre, les grandes cultures céréalières en *openfield*. Concepteur de l'aménagement du plateau de Saclay, Michel Desvigne respire : « Sur les deux tiers de sa longueur de 7 km, la lisière est lancée ». Directeur général de l'établissement public d'aménagement Paris-Saclay (Épaps), Benoît Lebeau partage le soulagement inspiré par ce bilan d'étape : « Au-delà de la protection réglementaire, nous avons installé les limites paysagères à l'expansion urbaine, à une échelle exceptionnelle ». Entre le maître d'ouvrage et le mandataire de la maîtrise d'œuvre du plus grand projet jamais confié à un paysagiste en France, une décennie de travail conjoint a consolidé des convictions : sur les franges sud-ouest du Grand Paris, l'application d'un schéma

directeur offre un cadre efficace contre le mitage urbain. « Avant le démarrage du projet, le plateau perdait 50 ha de terres agricoles par an », rappelle Benoît Lebeau.

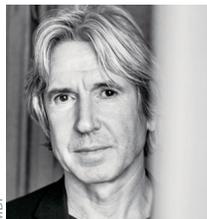
Servitude d'utilité publique

La solidité réglementaire du dispositif tient en un sigle de cinq lettres : ZPNAF, ou zone de protection naturelle, agricole et forestière. Coulée dans le marbre de la loi sur le Grand Paris en 2010, cette zone non urbanisable de 4115 ha, dont 2469 dédiés à l'agriculture, constitue une servitude d'utilité publique, annexée aux plans locaux d'urbanisme des 15 communes concernées. Dans la foulée de la publication du décret d'application du 27 décembre 2013, les forces vives du territoire, constituées en comité de pilotage sous la présidence du préfet de l'Essonne, ont adopté une charte et un programme d'action, publiés en septembre 2018 avec 36 signataires. L'exercice participa-



umi des se développent le long des lisières.

INTERVIEW



Michel Desvigne,
paysagiste

Les coteaux boisés suffisent-ils à marquer les limites entre le campus et les espaces naturels, agricoles et forestiers ?

J'avais cette vision un peu naïve au début. Dans la réalité, les coteaux boisés, partiellement privés, ne forment pas une continuité suffisante. À chacune des trois échelles, correspond un système de cohérence et d'écriture : continuité boisée sur les 30 km du plateau ; parcs jouant avec l'agriculture sur les 7 km des lisières ; places, mails et jardins à l'échelle des parcelles. Les mécanismes de compensation écologique et la recherche d'équilibre déblai/remblai donnent les moyens de la maîtrise foncière et des travaux sur les lisières, notamment pour la création de zones humides foisonnantes qui stockent les excès d'eau.

L'expérience de Saclay vous paraît-elle reproductible ?

Face au cadre atroce de nos lotissements, centres commerciaux et autres ronds-points, il faut en effet s'appuyer sur le levier agricole. Saclay ouvre cette voie. Je rêve d'une loi lisières, sur le modèle de la loi littoral, pour installer un paysage intermédiaire entre les lotissements et les exploitations, ce qui suppose de résoudre un autre problème d'échelle : énorme du point de vue urbain, la frange périurbaine reste un sujet marginal pour l'agriculteur.

, les frontières prêtes à sauter

tif a mis sur le devant de la scène Terre & Cité, une association d'élus, d'agriculteurs et de représentants de la société civile, corédactrice de la charte et du programme aux côtés de l'Épaps. Tous deux ont mené ensemble la concertation. Terre & Cité assure le pilotage ou le copilotage de 8 actions sur 28. Faut-il y voir le signe d'une convergence entre l'impulsion de l'État et les visions des acteurs locaux ? Une telle dynamique défierait l'histoire, comme le rappelle le chamboulement hydraulique du plateau décidé par Louis XIV pour alimenter Versailles, ou l'inauguration du nouveau siège de l'École polytechnique par Valéry Giscard d'Estaing en 1976. Même aujourd'hui, le patchwork territorial rapiécé avec des taillis opaques

“ Avant le démarrage du projet, le plateau perdait 50 ha de terres agricoles par an. ”

BENOÎT LEBEAU, directeur général,
Épaps Paris-Saclay

frappe le randonneur francilien du dimanche qui tente la traversée du plateau entre les vallées de l'Yvette et de la Bièvre, desservies par les RER B et C : en haut du raidillon qui relie la gare du Guichet au coteau, la forêt s'amuse à étouffer un poteau routier oublié. Subitement, avec l'apparition des grues qui coiffent le campus quasi-désert le dimanche, le balisage des petites randonnées franciliennes s'interrompt. Au-delà d'un rond-point flambant neuf, la grande culture prend ses aises le long de la rigole classée, et les balises réapparaissent. Du rebord nord-ouest du plateau, commence une plongée dans un vallon intime et embroussaillé, de l'autre côté duquel se dresse la silhouette de l'abbaye de Vauhallan. ● ● ●



HORIZONS TERRITOIRE

PARIS-SACLAY (Essonne et Yvelines)

◆◆◆ Pourtant, la mutation agroécologique engagée depuis les années 2000 crée un terrain favorable à la mise en cohérence entre les séquences agricole, naturelle et urbaine : de 2008 à 2018, la part du bio est passée de 0 à 17 % dans le chiffre d'affaires des 16 exploitations du plateau – dont 7 pratiquent la vente directe – soit trois fois plus que la moyenne française et six fois plus que celle d'Île-de-France. Pionnière de cette transformation, la ferme céréalière Vandame, productrice de pain cuit au feu de bois, a ouvert l'an dernier une partie de son exploitation à la production de volailles destinée à la consommation locale, dans la foulée du projet alimentaire territorial du sud-ouest du Grand Paris.

Intégration de l'agriculture

Depuis 1992, la ferme de la Martinière traite les déchets verts de plusieurs communes et entreprises du paysage des environs, en plus de la production céréalière. Un projet de verger conservatoire avec cueillette à la ferme compléterait cette diversification. Les zones humides contribuent à transformer les champs, avec l'intégration de mouillères. La connexion locale entre recherche et agriculture ouvre de nouvelles perspectives : « Les agronomes du campus disposent de moins de terres qu'autrefois, et s'ouvrent à des opérations montées avec les agriculteurs », témoigne Elsa Borujerdi, chargée de mission à l'Épaps. Entre les séquences paysagères aujourd'hui cloisonnées, la transformation des frontières en trait d'union exigera du temps pour s'imposer jusqu'à la vision du promeneur. Mais cette promesse figure bel et bien dans le travail à petite échelle qui s'engage sur les lisières, en particulier celle de Corbeville, où l'intégration de l'agriculture conciliera le beau et l'utile. ■

Laurent Miguet

FICHE TECHNIQUE

Surface de territoire du projet : 7700 ha

Collectivités concernées : 27 communes, deux départements

Cadre juridique : opération d'intérêt national

Programme du campus : 1 758 000 m² sur 663 ha (3 communes)

Surface non urbanisable : 4 115 ha, dont 2 469 pour l'agriculture et 1 646 pour la forêt

Maître d'ouvrage : Établissement public d'aménagement Paris-Saclay

Mandataire de la maîtrise d'œuvre : Michel Desvigne, grand prix de l'urbanisme 2011

Nombre d'habitants et usagers prévus sur le campus en 2025 : 15 000 habitants, 20 000 enseignants chercheurs, 30 000 étudiants, 20 000 salariés



La part du bio des 16 exploitations du plateau est passée de 0 à 17%.

Mise à plat des valeurs

Trois ateliers de lecture paysagère sur le terrain ont abouti en 2018 à une mise à plat des valeurs dans lesquelles se reconnaissent les habitants et usagers du plateau de Saclay.

« Tout le monde a adoré », confie Valérie Kauffmann, directrice du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Essonne, maître d'ouvrage de la rédaction et de la mise en image des valeurs paysagères communes aux habitants et usagers du plateau : confié à Initial Paysage, ce travail s'inscrit dans un projet doté d'1,239 million d'euros entre 2014 et 2020 et financé à 50 % par l'Union européenne, dans le cadre du programme Leader, dédié au développement local. Animatrice de ce projet, l'association Terre & Cité cherche à fédérer les habitants et usagers du plateau autour de l'idée d'un territoire agriurbain d'exception. « Nommer et partager les valeurs permet de parler de paysage sans prononcer le mot, puis de créer les conditions d'une transformation », explique Joséphine Billey, associée d'Initial Paysage. L'agence a synthétisé les valeurs esthétiques, patrimoniales, productives et de loisir, sous la forme d'un poster conçu comme une aide à l'harmonisation des objectifs et des projets du territoire.

